



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15/11/2023

### Précarité alimentaire :

### Sept grands acteurs agroalimentaires s'engagent, sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, à mettre à disposition des denrées alimentaires aux associations d'aide alimentaire

Face aux difficultés majeures rencontrées par les associations d'aide alimentaire, et à la suite d'une première réunion le 6 septembre 2023 présidée par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ayant permis d'identifier des mesures concrètes et opérationnelles face à cette crise, une nouvelle réunion au ministère a rassemblé le 15 novembre les principales associations et un panel d'entreprises de la production alimentaire prêtes à prendre des engagements supplémentaires en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire.

Afin de venir en aide au tissu associatif mobilisé dans la lutte contre la précarité alimentaire, et fragilisé par l'inflation et l'accroissement de la fréquentation des centres de distribution, se sont réunies le 15 novembre au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire les principales associations d'aide alimentaire (les Restos du cœur, la Croix Rouge, le réseau des Banques alimentaires et le Secours Populaire), sept entreprises agroalimentaires volontaires pour apporter une aide supplémentaire aux associations, ainsi que l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA).

À l'issue des échanges, qui avaient permis d'identifier les besoins des principaux réseaux associatifs, plusieurs grandes entreprises des filières agroalimentaires se sont engagées à livrer une tranche d'aide supplémentaire, sous forme de dons ou de vente à prix coûtant, à hauteur de plus de 6 000 tonnes de denrées alimentaires. Ceci représente l'équivalent de plus de 2 millions de repas distribués. Enfin, les dons supplémentaires de ces entreprises représentent une valeur monétaire de près de 3 millions d'euros.

Ces entreprises se sont manifestées pour proposer **les engagements supplémentaires suivants** :

- ✓ **Andros** : don de 600 tonnes supplémentaires sous forme de gourdes, de confitures, de quadrettes de desserts fruitiers, de jus, de confiseries et de gâteaux;
- ✓ **Bigard** : vente à prix coûtant de 3000 tonnes de steaks hachés surgelés ;
- ✓ **Cofigeo** : don supplémentaire de 115 tonnes de plats cuisinés ;
- ✓ **Nestlé** : 42 tonnes de céréales du petit déjeuner, 14 tonnes de poudre chocolatée et 17 tonnes de bouillon de cuisine ;
- ✓ **Panzani** : don supplémentaire de 100 tonnes sous forme de couscous et de sauces pour féculents.
- ✓ **Le groupe coopératif Sodiaal** : don de 500 000 litres de lait supplémentaire de marque « Candia » et vente à prix coûtant de 50 tonnes de fromage râpée de marque « Entremont » ;
- ✓ **Le groupe coopératif Vivescia** : don supplémentaire de 35 tonnes de farine de marque « Francine ». À ce titre, Vivescia souligne que cette opération s'inscrit dans un partenariat renforcé pour la deuxième année consécutive avec les Banques Alimentaires et que la totalité des dons des agriculteurs adhérents à la coopérative est portée à 100 tonnes de farine, permettant ainsi de couvrir un quart des besoins en farine de l'association pour la campagne 2023.

Pour sa part, L'**ABEA** s'est engagée à porter la création d'un guide régional du don alimentaire pour rapprocher les industries agroalimentaires et les associations de la région Bretagne, et à mettre en place

des expérimentations autour de la solidarité et de l'insertion professionnelle

**Le ministère salue l'effort considérable réalisé par ces entreprises, et leur exemplarité quant au soutien apporté à ces associations. Au-delà de ces engagements supplémentaires, le ministère souligne la pérennité et l'ampleur des engagements déjà pris par ces entreprises en matière de soutien aux associations et d'actions sociales.**

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire va également engager un travail de fond sur plusieurs pistes d'amélioration concernant la diversité et la qualité de la collecte des dons.

Parmi ces pistes figure le développement d'une plateforme digitale des dons afin de rapprocher les associations des donateurs des filières agricoles et agroalimentaires. Le ministère va également ouvrir, en lien avec le ministère en charge de l'économie et des finances, un chantier destiné à rendre plus incitative la fiscalité liée au don agricole et au don alimentaire.

## Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

@Agri\_Gouv